

REFLEXION SUR LES PROGRAMMES DE COLLEGE

Réunion du groupe enseignements artistiques du 22 juin 2006.

Au préalable, il nous semble que les futurs programmes de collège devraient constituer une aide pour construire un cours, particulièrement pour les stagiaires IUFM, et devraient lever des implicites sur un certain nombre de questions que l'on a essayé de cibler.

Il faut tenter de sortir des « dogmes académiques » qui tentent aujourd'hui de pallier les manques des programmes.

Ci-dessous les questions que nous nous sommes posées et les réponses issues de notre discussion. Elles méritent d'être enrichies, discutées, critiquées, dans le cadre d'un débat plus large. Surtout n'hésitez pas !

1) La pratique instrumentale : quelle place en cours et pour quoi faire ? quel type de travail à la maison cela nécessite-t-il ?

Nécessité de garder une pratique instrumentale.

La pratique instrumentale est une bonne voie d'accès au langage musical, à partir du moment où l'on a des exigences adaptées, que l'on ne fait pas un cours de pratique instrumentale, mais que l'on se sert des instruments pour réinvestir des éléments du langage musical que l'on a vus dans les auditions ou dans le chant.

Important : avoir des activités de pratique avec des instruments mélodiques, notamment.

Pourquoi ne pas écrire dans les programmes que l'on doit avoir **des** activités de pratique, mais en aucun cas une seule activité qui « bouffe du temps » ?

Pourquoi ne pas mieux cibler dans les programmes les objectifs des pratiques instrumentales ?

Le fait de faire de la musique instrumentale en cours est un levier pour développer ensuite des ensembles instrumentaux.

2) La pratique de la flûte à bec : certains IPR demandent clairement de l'abandonner. Qu'en pensez-vous ?

En fait, le problème soulevé semble celui de la dérive de la pratique musicale vers un cours de flûte à bec. Il nous semble que les programmes devraient laisser le choix des pratiques instrumentales, y compris celui de la flûte à bec.

3) Le langage musical : quelles exigences ? Apprendre à lire les notes sur une portée (au moins se repérer et avoir compris le système de lecture, même si elle est très lente), doit-il être un des objectifs du collège ou pas ?

Les programmes de 85 fixaient des progressions de langage. Les contenus étaient directifs et ambitieux.

Même si nous ne souhaitons pas ces progressions autour du langage, il faudrait quand même avoir dans les programmes une progression des connaissances sur 4 ans, être capable de lire les notes que l'on a chantées, et les notes utilisées dans la pratique instrumentale.

La lecture des notes permet aux élèves de visualiser les hauteurs sonores, la notion de repères dans l'espace est très importante.

Montrer pourquoi on a inventé le langage musical, le système de notation.

Les programmes doivent indiquer que l'apprentissage de la lecture des notes sur la portée (sans écrire leur nom dessous), est un objectif dans tous les niveaux de classe, mais ne pas préciser davantage le type d'exigences, préciser aussi que cela ne doit pas être une activité à part entière, de type « solfège », mais intégrée aux différentes activités du cours, à petites doses.

Nous avons noté que cette activité demandait des efforts aux élèves et qu'il ne fallait pas lâcher cette exigence.

4) Les thématiques : certains IPR demandent de travailler par thématiques, alors que les programmes ne sont pas construits autour de thématiques. Faut-il qu'ils le soient ? si oui faut-il simplement donner des exemples de thématiques par niveau ? des exemples pour l'ensemble du collège ou aucun exemple en donnant simplement des axes et en laissant les profs libres de construire leurs thématiques ?

Le travail par thématique permet de donner de la cohérence à une séquence.

Les IPR ont des marottes. C'est un réel problème.

S'il y avait des thématiques dans les programmes, il faudrait qu'elles soient transversales et chronologiques.

Les élèves ont besoin d'être fixés dans le temps.

Il y a des ponts à faire avec les programmes de lettre et d'histoire géo, il faudrait que ce soit écrit dans les programmes, qu'il soit dit que des œuvres abordées dans l'année doivent avoir des liens avec les programmes de lettres et d'histoire géo.

On n'envisagerait pas les thématiques autour d'éléments du langage musical mais plutôt des thématiques d'ordre esthétique.

Quelle est la cohérence exigible ?

Pour les parents, c'est important de voir que l'on construit.

L'idée de diversité dans les thématiques abordées est importante.

Il faudrait un creuset avec beaucoup de types d'œuvres différents dans lesquelles on peut piocher (plus que six) et indiquer dans les programmes l'idée de grande diversité des thématiques choisies.

Faut-il fixer des listes de thématiques par niveau ?

5) *Quelle place pour le patrimoine, les repères chronologiques, « les œuvres du patrimoine » ? faut-il laisser le professeur libre de ses choix ou faut-il donner des exemples d'œuvres incontournables par niveau ?*

On pourrait peut-être écrire dans les programmes qu'une séquence dans l'année doit être en lien avec les programmes de lettre, d'HG, qu'elle doit faire découvrir des œuvres du patrimoine.

Faut-il envisager une liste d'œuvres par niveau dans laquelle on devrait piocher ou bien une liste de compositeurs ?

Y a-t-il des œuvres incontournables ?

Débat : il ne faut pas pouvoir sortir du collège sans avoir écouté certains compositeurs.

Il faut que nous mettions davantage le culturel en avant.

A chaque niveau, il nous paraît important d'exploiter les œuvres des différents pays d'origine des élèves, et exploiter aussi les musiques traditionnelles.

6) *Quelle place pour la pratique vocale ? même si les différentes pratiques de classe sont imbriquées, doit-on préciser davantage le temps que chaque séquence (sur plusieurs semaines), doit-on consacrer au chant ?*

C'est une activité fondamentale.

Faut-il être prescriptif dans les programmes en terme de temps passé à chanter avec les élèves ?

7) *Nombre de séquences dans l'année scolaire : 6 séquences dans l'année sont-elles possibles ?*

Plutôt 4 ; 5 dans certaines circonstances.

Les pratiques de création, l'utilisation de la vidéo, demandent du temps et ont modifié le rapport aux séquences.

8) *Quelle place pour le cinéma, la danse, l'histoire des arts dans les cours d'éducation musicale ? Comment les intégrer au cours en continuant à enseigner l'éducation musicale. Quelles pratiques, quels contenus ?*

Quant on touche à un autre domaine, il faut cependant que l'on continue de faire de l'éducation musicale, c'est-à-dire mettre en œuvre des pratiques musicales à partir du domaine abordé.

9) *Que doit-on retenir du cours d'éducation musicale au bout des 4 ans du collège ? Qu'est-ce qui est important ? Quelles notions, quelles pratiques, quelles démarches ?*

Selon nous, c'est le prof qui doit déterminer les notions de langage musical abordées.

Comme nous l'avons déjà dit dans une autre réponse, il nous paraît nécessaire de donner aux élèves des repères culturels en lien avec les programmes des autres disciplines.

Il faut qu'il y ait de vraies balises culturelles.

Nécessité : les pratiques ; elles sont fondatrices de notre discipline.

Chronologie : il faudrait donner des repères un peu clairs et forts.

10) *Peut-on concevoir un seul et même programme de la 6^{ème} à la 3^{ème} avec une grande variété de choix de contenus et de pratiques possibles ?*

11) *Peut-on concevoir un programme de compétences ? Si oui peut-on envisager que les notions à traiter ne soient pas définies par niveau, mais qu'elles soient définies par l'enseignant ou bien faut-il définir des contenus par niveau ?*

Non, pas un seul programme de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Il doit y avoir des programmes par niveau. Ne pas trop renvoyer au local la construction d'un cours.

Il est impératif que les programmes soient illustrés par des exemples, tout en précisant que ce ne sont que des exemples et en aucun cas des modèles impératifs. (Dans les programmes eux-mêmes plutôt que dans les documents d'accompagnement).

Eviter « les écueils du baratin » : temps, espace, couleur, forme.

Progressions : faut-il parler de progression dans les programmes et si oui en terme de rajouts ou pas ???

Compétences à mettre en avant dans les programmes :

- l'écoute active : J'ai entendu, repéré comment cela a été fabriqué.

- compétences liées aux savoirs.

- Etre capable de produire individuellement ou collectivement

- Produire du beau, du pensé, de l'attentif.

L'écoute est le plus fondamental, puis produire, chanter en s'écoutant soi-même et les autres.

12) *Faut-il donner une identité particulière à chaque niveau de classe en terme de contenus ou de pratiques ?*

Qu'appelle-t-on la liberté pédagogique ? Pour nous où devrait-elle se situer ? Quelle liberté pédagogique souhaite-t-on dans les pratiques et dans les contenus ?

Quels programmes souhaite-t-on, depuis la parution du décret sur le socle commun ? Faut-il construire un programme suivant des compétences transversales, tel que le permet le socle ou bien autrement ? Quelle architecture des programmes proposons-nous ?

Dans le monde actuel, on est dans le culte de l'apparence physique mais en même temps on accorde peu d'importance aux postures du corps à l'école.

Création, production = très important.

Manipulation du son avec les TICE, manipulation de matériaux sonores utilisant notamment les « technologies nouvelles », l'outil informatique.

Identité par niveau de classe :

Poser des fondamentaux en 6^{ème} autour des paramètres musicaux, des instruments à découvrir, de la diversité des voix et notamment de l'opéra

5^{ème} 4^{ème} : transversalité avec HG et français.

3^{ème} : ouverture sur les autres mondes artistiques

Utile de revenir à des balises chronologiques, patrimoniales, à des programmes qui se donnent la peine d'explicitier clairement les intentions, avec des séquences sur la même thématique ou la même oeuvre.

Tout en approfondissant ces questions, il faut aussi que l'on réfléchisse à des questions autour de l'évaluation et autour des TICE.

Par exemple, pour les TICE : quelle place dans les programmes ,quels contenus ,quelles pratiques pour quels objectifs ?

La place des TICE en cours d'éducation musicale : c'est un enjeu évident à l'heure actuelle. L'un des huit domaines de compétences-clés définis par l'Union Européenne est la « culture numérique » qui devient dans le projet de décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences la « maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ». On notera que « les connaissances et les capacités (correspondant) au niveau requis pour le socle commun » sont supposées être « acquises dans le cadre d'activités relevant des différents champs disciplinaires. » Ce même projet de décret précise aussi les capacités dont celle de « créer, produire, traiter, exploiter des données ». Enregistrer des sons sur un PC, leur appliquer des traitements sonores, les mixer à l'aide d'un séquenceur sont autant d'activités mettant en oeuvre cette capacité « exigible pour le B2i collège ». Des Cd-rom tels que La musique électroacoustique de l'Ina-GRM aux éditions hyptique permettent ce genre de travail en classe comme en salle informatique... L'utilisation des technologies actuelles étaient déjà demandée dans les précédents programmes et, quelles que soient les ressources réelles dont disposent les établissements et les besoins de formation de tous les utilisateurs, ces TICE sont appelées à occuper une place de plus en plus importante dans l'ensemble de nos activités d'enseignement.

